



Troubles musculo-squelettiques : 1,7 milliard de malades

Paris, le 17 décembre 2012 - 1,7 milliards d'êtres humains souffrent de problèmes musculo-squelettiques. Tels sont les résultats accablants révélés par la

Global

Burden

of

Desease

Study

2010 (GBD 2010)

, p

arue dans le dernier numéro de

[The Lancet](#)

Prenant acte de ces résultats, l'Association française de chiropratique se joint à l'appel international de la

Bone

and Joint

Decade

pour une meilleure prise en charge des TMS.

La Global Burden of Desease Study 2010 est la plus large étude jamais réalisée pour décrire la répartition mondiale et les causes d'un large éventail de maladies et de facteurs de risque sanitaire.

Cette étude révèle notamment qu'1,7 milliards de personnes, à l'échelle mondiale, souffrent de troubles musculo-squelettiques, parmi lesquels les douleurs lombaires et cervicales.

Un chiffre

en augmentation de plus de 45% durant les vingt dernières années. Le nombre de personnes souffrant des seules cervicalgies et lombalgies s'élève quant à lui à près d'un milliard.

Engagée dans la recherche sur les impacts sanitaires et économiques des troubles musculo-squelettiques et sur l'amélioration de la qualité de vie des personnes souffrantes, la Bone and Joint Decade

[\[1\]](#)

s'alarme de ces résultats et appelle les gouvernements et l'Organisation mondiale de la Santé

à prioriser la prise en charge de ces troubles dans le cadre d'une action concertée (voir communiqué en PJ).

Pour Philippe Fleuriau, président de l'AFC : « Les chiffres de l'incidence des douleurs lombaires et cervicales au niveau mondial sont très inquiétants. Ils corroborent les données statistiques françaises [\[2\]](#) ». L'AFC rappelle l'expertise des 700 chiropracteurs français dans le diagnostic, le traitement et la prévention des troubles de l'appareil locomoteur, dont les troubles musculo-squelettiques (TMS).

Chiropraxie et tms [\[3\]](#)

LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

Les TMS regroupent l'ensemble des pathologies des tissus mous (muscles, tendons, ligaments et nerfs) liées à l'activité professionnelle.

Ces lésions se manifestent au niveau des articulations des membres supérieurs et inférieurs. Dououreuses, elles peuvent également entraîner une perte de force ou de mobilité.

Les TMS sont la maladie professionnelle la plus répandue. S'ils ne sont pas soignés, ils peuvent entraîner des incapacités permanentes.

RECONNAITRE LES TMS

Fatigue musculaire, picotement, engourdissement ou douleurs localisées, les symptômes des TMS peuvent être très variés. Et leurs causes ne le sont pas moins : gestes répétitifs, plan de travail inadapté (trop haut ou trop bas), efforts excessifs, froid, vibrations, etc.

Lorsqu'ils apparaissent, les TMS ne sont ressentis que pendant l'activité exercée et disparaissent au repos. Ils ne réduisent pas la capacité de travail. Lorsque la pathologie s'installe, les symptômes persistent après le travail et réduisent les capacités de la personne affectée.

QU'ATTENDRE DE LA CHIROPRACTIE ?

Le chiropracteur agit à deux niveaux, curatif et préventif.

Les soins prodigués par le chiropracteur visent à restaurer la mobilité articulaire et à réduire la douleur.

Dans une approche globale de la santé, le chiropracteur accompagne les soins qu'il dispense de conseils de nature à en accroître les bienfaits.

La chiropraxie

Forte de ses 100 000 praticiens, la chiropraxie est la première profession de médecine alternative et complémentaire (MAC) et la troisième profession de santé de niveau doctoral après la médecine et l'odontologie au niveau international

Elle a pour objet le diagnostic, le traitement et la prévention des dysfonctionnements de l'appareil locomoteur et de ses conséquences, notamment au niveau de la colonne vertébrale et des membres

Elle

se fonde sur une conception globale du fonctionnement de l'organisme et des relations existant entre la colonne vertébrale, le système nerveux et certains troubles de la santé

Elle prend ainsi en compte les facultés de récupération du corps humain.

La chiropraxie repose principalement sur les actes de manipulation vertébrale - manuelle ou instrumentale, forcée ou non - et de mobilisation des articulations.

Elle est reconnue dans plus de 40 pays. Dans certains, dont une dizaine de pays européens, elle est une profession « de type médical ».

La chiropraxie en France

La chiropraxie est une profession de santé reconnue en France depuis 2002 par le code de la santé publique . Elle est dispensée en France par 700 chiropracteurs. Les chiropracteurs sont les seuls thérapeutes non-médecins habilités à pratiquer des manipulations vertébrales en première intention, c'est à dire sans avis médical préalable. Les chiropracteurs ont tous suivi un cursus de six années d'études à temps plein soit 5 500 heures dont 14 00 heures de stages cliniques. Cette formation garantit un degré maximal de qualité et de sécurité des soins dispensés.

L'Association française de chiropraxie (AFC)

L'AFC est l'unique instance nationale de représentation des chiropracteurs français. Elle assure la promotion de la profession auprès des pouvoirs publics et des institutions de santé. Elle travaille quotidiennement à l'obtention d'une législation et d'une réglementation à la hauteur de la pratique de la chiropraxie dans les autres pays industrialisés. L'AFC œuvre en outre à une meilleure connaissance de la chiropraxie par le grand public et à l'amélioration de son remboursement par les mutuelles afin de favoriser un accès aux soins le plus large possible.

Écrit par AFC

Mardi, 18 Décembre 2012 11:36 -
